

ser aux États-Unis, où on les accueille favorablement. Si nous sommes maintenant en mesure de vendre du pétrole aux États-Unis, ce serait un moyen de payer de retour, ne fût-ce que dans cette très faible mesure, les services qu'ils nous ont rendus.

M. Cruickshank: On a parlé de moi au cours de la discussion. Je suis né aux États-Unis, ce dont ne peut se vanter l'honorable député. Je lui signale, cependant, que nous ne devons pas plus aux États-Unis qu'ils ne nous doivent.

Je préfère les délicieux homards qu'on mange dans la circonscription de l'honorable député aux arguments qu'il nous sert. Sa thèse est ridicule. Nous sommes le meilleur client des États-Unis. Un de mes jeunes amis de la Colombie-Britannique qui est d'ailleurs très brillant, me disait que nous devrions faire transformer nos billes et faire mettre notre poisson en conserve dans l'Est. Je sais que l'honorable député, qui s'intéresse vivement à la pêche, désire que les provinces Maritimes se chargent de la mise en conserve.

Pourquoi ne pas utiliser notre pétrole dans la province? Peu importe quelle société se charge de l'entreprise à condition que quelqu'un s'y intéresse. L'an dernier, j'ai présenté un projet de loi en faveur d'une compagnie, mais je répète que peu m'importe la société en cause. Le pipe-line devrait traverser le Canada et desservir la plus grande partie de l'Alberta, ainsi que le nord et le centre de la Colombie-Britannique. Puis, l'excédent de pétrole pourrait passer aux États-Unis. Est-ce déraisonnable?

Une voix: Avez-vous dit la plus belle partie de l'Alberta?

M. Cruickshank: J'ignore quelle est la plus belle partie de cette province, mais je connais la plus belle partie de la Colombie-Britannique. L'honorable député est originaire d'un petit coin des provinces Maritimes à proximité de la frontière américaine où la Gendarmerie royale doit nuit et jour réprimer la contrebande de cigarettes et d'autres denrées. Il ne peut donc m'en apprendre sur l'expansion du Canada. Je réclame simplement que les pipe-lines soient aménagés au pays; peu importe la société à laquelle on confiera l'entreprise, pourvu que le pays progresse. Le premier ministre de la Colombie-Britannique nous a dit que dans le nord de la province, d'abondantes ressources attendent l'exploitation.

M. Stuart (Charlotte): L'honorable député prétend que le pipe-line doit être aménagé au Canada. Que serait-il advenu, cependant, si les Américains s'étaient opposés à ce qu'un pipe-line passe par Montréal? Pendant

la guerre, les gens des États-Unis auraient pu exiger que le pipe-line soit aménagé uniquement en territoire américain au lieu d'aboutir à Montréal.

M. le président suppléant: Je rappelle au comité que nous en sommes au poste n° 454, Commission des transports du Canada, administration, entretien et fonctionnement. Étant donné les rapports qui existent entre les pipe-lines et la Commission des transports, certains députés en ont profité pour poser des questions au ministre. Cependant, je crains qu'ils ne devancent ainsi la présentation d'un projet de loi dont la Chambre doit être saisie. Je les prie de collaborer avec moi et de limiter leurs observations au crédit à l'étude.

M. Cruickshank: Je me fais un plaisir de m'incliner, mais la société *Imperial Oil* entendra encore parler de moi.

M. Gillis: Je me rallie à cette opinion. A mon sens, il fallait discuter cette question durant la dernière session, alors qu'on a étudié sept ou huit projets de loi tendant à constituer ces différentes sociétés en corporations. Je me souviens d'avoir pris la parole pour protester contre ces projets de loi et d'avoir employé presque tous les arguments que nous avons entendus ce soir. Lorsque le projet de loi tendant à constituer en corporation l'*Alberta Natural Gas Company* nous sera présenté, on pourra en retarder l'adoption au moyen des arguments qui sont invoqués en ce moment.

Voilà onze ans qu'il est question ici de l'expédition, par pipe-line, de gaz et de pétrole aux États-Unis. Les arguments qu'on souève ce soir retardent de vingt ans. On a dit la même chose de nos droits au minerai de fer. La *Standard Oil* a la haute main sur notre pétrole, par l'entremise de sa filiale, l'*Imperial Oil Company*. Nos législateurs ont, par leurs votes, cédé tous ces droits. Je suis de l'avis de l'honorable député de Fraser-Valley qui affirme que ce pipe-line devrait être canadien, avec au besoin, des canalisations secondaires vers les États-Unis.

M. le président suppléant: L'honorable député a bien voulu me donner raison, mais ses observations sont irrégulières. Je crois que je devrais être aussi généreux à son égard, pourtant, qu'à celui des autres députés.

M. Gillis: Je ne croirais pas devoir m'excuser si mes observations, pendant quelques instants, n'étaient pas conformes au Règlement, puisque personne ne l'a respecté jusqu'ici. En écoutant les arguments présentés depuis tout à l'heure, je n'ai pu m'empêcher de penser à la discussion de la dernière session. Lorsque nous serons saisis du bill ten-